

Opposition réduite au silence : quel avenir pour le pluralisme à Brignais ?

Quelle chance de vivre dans une République où la liberté d'expression est un droit fondamental.

Ici, sur la page Facebook de la Ville de Brignais, chacun peut s'exprimer librement. Les mots ne sont pas comptés, les idées ne sont pas limitées par un nombre de caractères. La Ville publie nos contributions sans les censurer.

Encore faut-il être lu.

En revanche lorsqu'il s'agit du *Brignais Magazine*, distribué dans toutes les boîtes aux lettres et lu par des milliers d'habitants, la réalité est tout autre.

Lors du conseil municipal du 17 juin 2026, la nouvelle majorité a adopté une modification du règlement intérieur réduisant de près de 66 % l'espace réservé à l'expression de notre groupe d'opposition.

Une première à Brignais.

Depuis de nombreux mandats, chaque groupe municipal disposait pourtant du même espace d'expression. Cet équilibre avait résisté aux alternances politiques, y compris lorsque l'actuel maire siégeait lui-même dans l'opposition entre 2014 et 2020.

Autre surprise : le changement de position de certains élus. Hier encore dans l'opposition, ils défendaient le maintien de leurs 2 300 caractères d'expression libre. Devenus adjoints depuis mars 2026, ils considèrent désormais que cet espace est excessif pour ceux qui portent une vision différente de la ville, des solidarités et de la justice sociale.

Ce revirement interroge. Il risque surtout d'alimenter un peu plus la défiance des citoyens qui se sentent déjà éloignés de la vie publique.

Les faits sont pourtant simples :

- ➡ La majorité conserve près de 2 000 caractères pour sa tribune, soit une réduction d'environ 10 %.
- ➡ Notre groupe d'opposition perd près de 66 % de son espace d'expression.
- ➡ Dans le même temps, la majorité continue de disposer de l'essentiel des 33 pages du magazine pour présenter son action, ses projets, ses réalisations et mettre en avant ses élus.

Autrement dit, ceux qui disposent déjà de la quasi-totalité des moyens de communication municipaux voient leur espace à peine réduit, tandis que ceux qui ne disposent que d'une demi page pour faire entendre une autre voix en perdent près des deux tiers.

Pour justifier cette décision, la majorité invoque désormais la « proportionnalité », la « pondération » ou encore la nécessité de créer davantage d'espace publicitaire.

Pourtant, le règlement intérieur fondé sur l'article L.2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ne fait référence ni aux résultats électoraux, ni au nombre de sièges détenus par les groupes, ni à un calcul proportionnel, ni à des impératifs publicitaires.

Le *Brignais Magazine* est financé par l'ensemble des contribuables. Si un besoin supplémentaire de recettes existe, pourquoi le faire porter presque exclusivement sur les pages de libre expression plutôt que sur l'une des 33 pages que compte la publication ?

La question mérite d'être posée.

Mais au-delà des élus, ce sont surtout les habitants qui sont concernés ou visés.

Lors des dernières élections municipales, plus de 800 Brignairotes et Brignairots nous ont accordé leur confiance. Notre liste a progressé de plus de 200 voix par rapport à 2020 et a obtenu près de 17 % des suffrages.

Ces habitants existent.

Ils paient des impôts comme tous les autres.

Ils participent à la vie de la commune comme tous les autres.

Et ils ont le droit, comme tous les autres, d'espérer que leurs opinions choisies au moment des élections soient entendues, publiées, représentées.

Nos deux élus municipaux ne défendent pas un privilège personnel. Ils portent la voix de centaines d'habitants qui ont fait un choix différent de celui de la majorité. Réduire aussi fortement leur capacité d'expression, c'est réduire la visibilité des citoyens qu'ils représentent.

C'est là que réside le véritable enjeu.

Car derrière cette décision, ce ne sont pas seulement quelques centaines de caractères qui disparaissent. Ce sont des voix que l'on entendra moins. Des interrogations qui auront moins de place. Des propositions alternatives qui seront moins visibles.

Que dire encore de cette argument?

On nous explique également que le *Brignais Magazine* ne serait pas une tribune politique.

Pourtant, chacun constate qu'il valorise régulièrement les actions, les projets et le bilan de la majorité municipale.

Dès lors, comment justifier la réduction de l'expression de l'opposition au nom d'une prétendue neutralité, alors même que la majorité bénéficie déjà de l'essentiel des espaces de communication pour faire valoir ses opinions et visions ?

La démocratie locale ne se résume pas à gagner une élection.

Elle se mesure ensuite surtout dans la manière dont on respecte ceux qui ne pensent pas comme soi.

Elle se nourrit du débat, de la contradiction et de la diversité des points de vue.

À Brignais, nous considérons que cette réduction de près de 66 % de l'expression de notre groupe d'opposition constitue un signal préoccupant adressé aux habitants. Car ce sont avant tout eux qui voient leur pluralité d'opinions moins représentée dans un support financé par tous.

Nous continuerons à défendre le droit à la liberté d'expression et à la différence, le droit de chaque Brignairote et de chaque Brignairot à être informé, représenté, entendu.

Parce qu'une démocratie vivante n'a pas peur des opinions différentes.

Elle les respecte.

Christiane CONSTANT – Didier DUBOIS

Conseillers municipaux de Brignais